ARRETE N° 2024-D-783 du 11/03/2024

Portant réglementation de la circulation sur la route départementale n° 42 du PR 8+423 au PR 8+774, du 18/03/2024 au 19/04/2024, à l'occasion de travaux d'enfouissement de câble BT et HTA ENEDIS, commune de GOURNAY

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil départemental le 9 février 2018,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2023-D-2421 du 26 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-08-21-00031 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu la demande de l'entreprise SAS LABRUX présentée le 04/03/2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route départementale n° 42 du PR 8+423 au PR 8+774, du 18/03/2024 au 19/04/2024, à l'occasion de travaux d'enfouissement de câble BT et HTA ENEDIS,

Sur proposition de M. le Chef de l'unité territoriale de La Châtre

Département de l'Indre
Hôtel du Département
Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site internet : www.indre.fr

ARRETE

Article 1 :
Du 18/03/2024 au 19/04/2024, à l'occasion de travaux d'enfouissement de câble BT et HTA ENEDIS, réalisés par l'entreprise SAS LABRUX et/ou ses sous-traitants, la circulation sera interdite à tout véhicule (sauf transports scolaires, riverains et véhicules de service public) sur la route départementale n° 42 du PR 8+423 au PR 8+774, commune de GOURNAY.

Article 2 :
Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée dans les deux sens, par :
- RD 42 du PR 8+774 au PR 11+779, commune de GOURNAY,
- RD 990 du PR 20+622 au PR 25+617, commune de BUXIERES-D'AILLAC,
- RD 927 du PR 17+700 au PR 21+211, commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE,
- RD 42 du PR 6+377 au PR 8+423, commune de GOURNAY.

Article 3 :
Les signalisations de chantier et de déviation nécessaires à l'application du présent arrêté seront mises en place, entretenues et déposée par l'entreprise SAS LABRUX et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

Article 4 :
Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :
- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education du Département de l'Indre,
M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre
Les maires de GOURNAY, BUXIERES-D'AILLAC et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
L'entreprise SAS LABRUX
La DDT / SPREN - cité administrative - 36000 CHATEAUROUX
Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,
du Patrimoine et de l'Education,
Le Chef de l'Unité Territoriale de La Châtre

Nicolas MOREAU

Renseignements :
Unité Territoriale de La Châtre
2 rue Joseph Ageorges - 36400 LA CHATRE - Tél : 02.54.62.12.20 -
dgartpe-utlachatre@indre.fr

Délai et voies de recours
Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.